Le secret professionnel et l'éthique

280

Présentiel - Synchrone

Objectifs

Secret professionnel et éthique

Public Visé

Toutes personnes travaillant dans le milieu médical

Pré Requis

Savoir communiquer en français.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Connaître le principe et les conséquences du secret professionnel.

Parcours pédagogique

• Le secret professionnel dans l'histoire : historique et évolution
-D'Hypocrate au Nouveau Code Pénal
-La définition du secret professionnel :

Comparaison de l'article 378 de l'ancien code pénal avec l'article 226-13 du nouveau code pénal

-L'évolution actuelle :

Du droit au respect de l'intimité à l'obligation de signalement de la « maltraitance »
Le développement du travail pluridisciplinaire, inter-institution

• Le principe du secret professionnel
-La finalité et les caractéristiques du secret professionnel :

Instaurer et maintenir la confiance du patient

-«Les informations à caractère secret»

La définition des tribunaux
L'étendue du secret

-Les critères d'assujettissement d'un professionnel au secret

Les personnes tenues au secret par état, fonction, profession ou mission
Les textes légaux et les codes de Déontologie
-Les différentes notions :
Secret professionnel. Secret médical. Discrétion professionnelle. Devoir de réserve

• Les conséquences de l'assujettissement au secret professionnel
-La révélation d'une information protégée :

Conséquences pénales, civiles, disciplinaires, éthiques

-Les dérogations

Les différents cas liés au patient

-Les obligations légales : le signalement (l'article 226-14 du code pénal), les obligations en matière de santé publique, le témoignage en justice
-Dire ou ne pas dire ?

La responsabilité du professionnel entre respect du secret, travail en équipe et

« non dénonciation de crime »
Savoir être, savoir faire : Identification, sélection et transmission de l'information

• Le partage de l'information en équipe
-Le « secret partagé »

L'article L-1110-4 du Code de la Santé Publique

-Le partage d'une information au sein d'une équipe

Le dossier médical : instrument de travail et d'échange

-La définition de l'équipe

Un outil d'aide à la prise de décision de soin
Un outil de mise en pratique de la décision de soin

• Le positionnement du professionnel vis-à-vis du patient, de la famille, des tiers :
-Le droit du patient et de sa famille

La loi n°2002-303 du 04 Mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé
Le droit d'accès aux « dossier médical » : l'article L-1111-7 du code de la santé P11/09/2007 publique

-Les obligations du professionnel

Les différents niveaux d'accès à l'information : compétence, hiérarchie, délégation.

• Le respect de « l'anonymat » vis-à-vis de l'extérieur
-Analyse de situations particulières

La jurisprudence des tribunaux sur le « secret professionnel »
L'analyse de la responsabilité à partir de situations issus de l'expérience des participants

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialisé dans le code pénal

Méthodes et modalités d'évaluation

Test des connaissances acquises et délivrance d'une attestation de fin de formation

Modalités d'accessibilité handicap

Nathalie Ripoll : nathalie@accoformation.com

Durée

14.00 Heures **2** Jours

Effectif

De 3 à 10 Personnes

Tarifs

Inter (Par personne) : **600.00 € HT**

Contactez-nous !

Sabine ACCO
Présidente SAS
Tél. : 0468250084
Mail : sabine@accoformation.com